

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	1
Représenté(s)	1
Quorum	5

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY

Présent en visio : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du pôle Patrimoine et Développement), Madame Céline ROUSSEAU (Directrice du pôle Gestion Locative) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Monsieur Bernard MATTER (procuration à Monsieur Antoine BREINING)

Le Bureau,
Vu l'avis de France Domaine du 22 juillet 2022,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

B/2022/036 : Strasbourg - rue Sainte Cécile : Vente en l'état futur d'achèvement de 18 logements. Communication de l'avis de France Domaine.

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès de la société STRADIM où toute autre société qui s'y substituerait, par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 18 logements, sis Rue Sainte-Cécile à STRASBOURG, programme dénommé « Les Jardins d'Adèle », comprenant 9 places de stationnements, pour un prix de 2 364 611,06 € TTC (TVA à 5,5 %)
2. Le prix de revient prévisionnel de cette opération s'élève à 2 458 824 € TTC (TVA à 5,5 %), soit 2 468 € TTC par m² de surface habitable et 136 601,33 € TTC par logement.

Les études étant en cours, sur une base de 996,15 m² habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

3. D'autoriser l'établissement du contrat de réservation et du contrat de vente,
4. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
5. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
6. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme